



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 24 août 2022

Délibération PNMM_bur_2022_04_approbation carte enjeux 2022_

Approbation de la carte des enjeux 2022 du Parc marin

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte adopté par le Conseil de gestion le 14 décembre 2012 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Préambule :

Le Bureau du Parc constate et regrette :

- La faible capitalisation des travaux antérieurs sur les orientations retenues en matière de politiques publiques de protection et de développement durable de Mayotte ;
- La faiblesse des moyens attribués aux collectivités locales pour gérer les zones de protection et de développement durable.

Article 1 :

Considérant les conclusions de l'atelier cartographique sur la revisite de la carte des vocations du Parc naturel marin de Mayotte du 2 août 2022,

Le Bureau du Parc naturel marin de Mayotte valide les conclusions de ce groupe de travail ainsi que les cartes des enjeux 2022 du lagon, des eaux territoriales et de la zone économique exclusive du Parc naturel marin de Mayotte.

Article 2 :

Les zones dessinées sur les cartes jointes sont les zones à enjeu qui méritent d'être étudiées en priorité. Dans ces zones les activités humaines doivent exister et être accompagnées.

Ces zones, notamment au niveau des communes, devront recevoir les moyens nécessaires pour être développer durablement et protéger.

Article 3 :

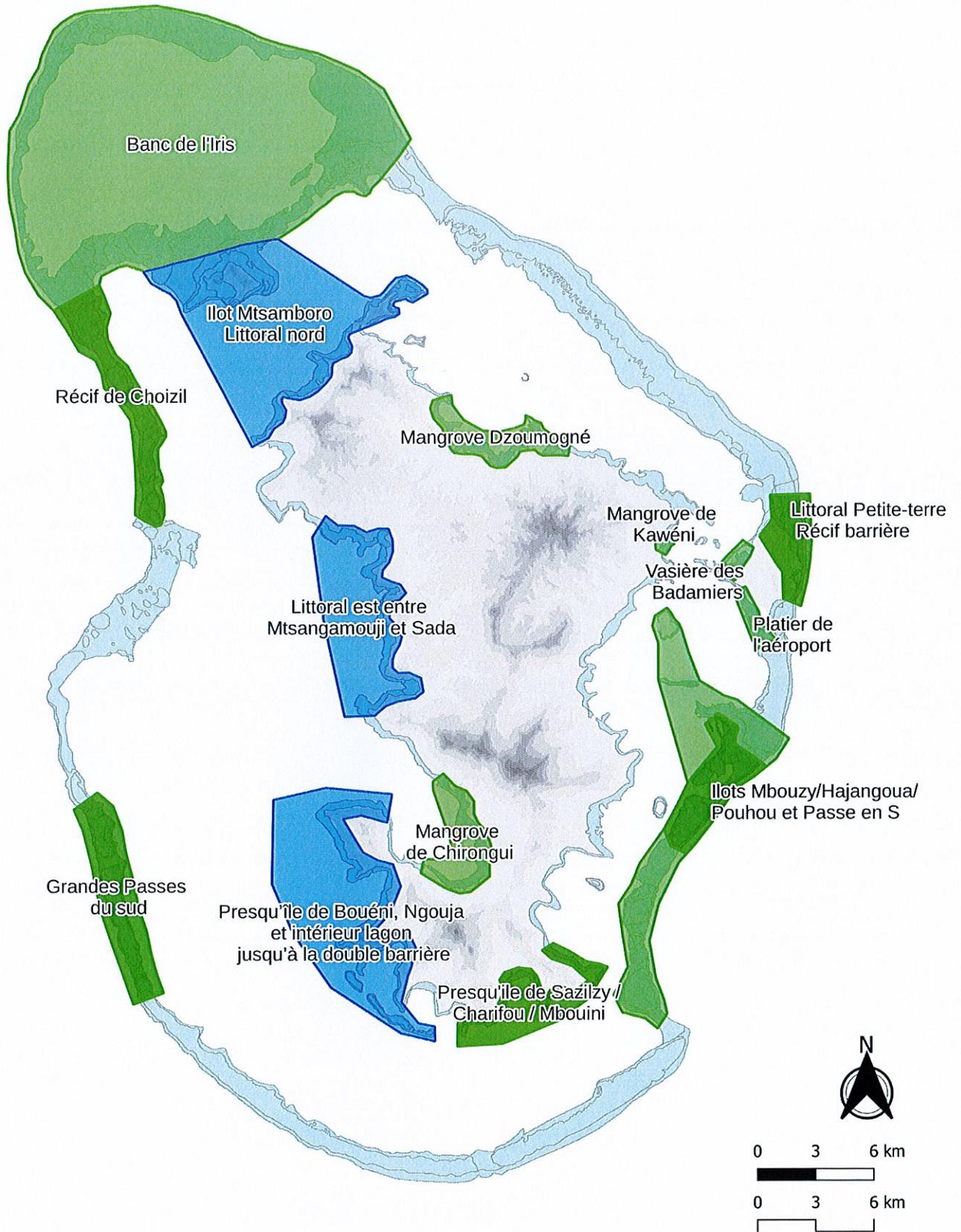
Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte



M. Abdou DAHALANI





Légende

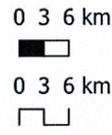
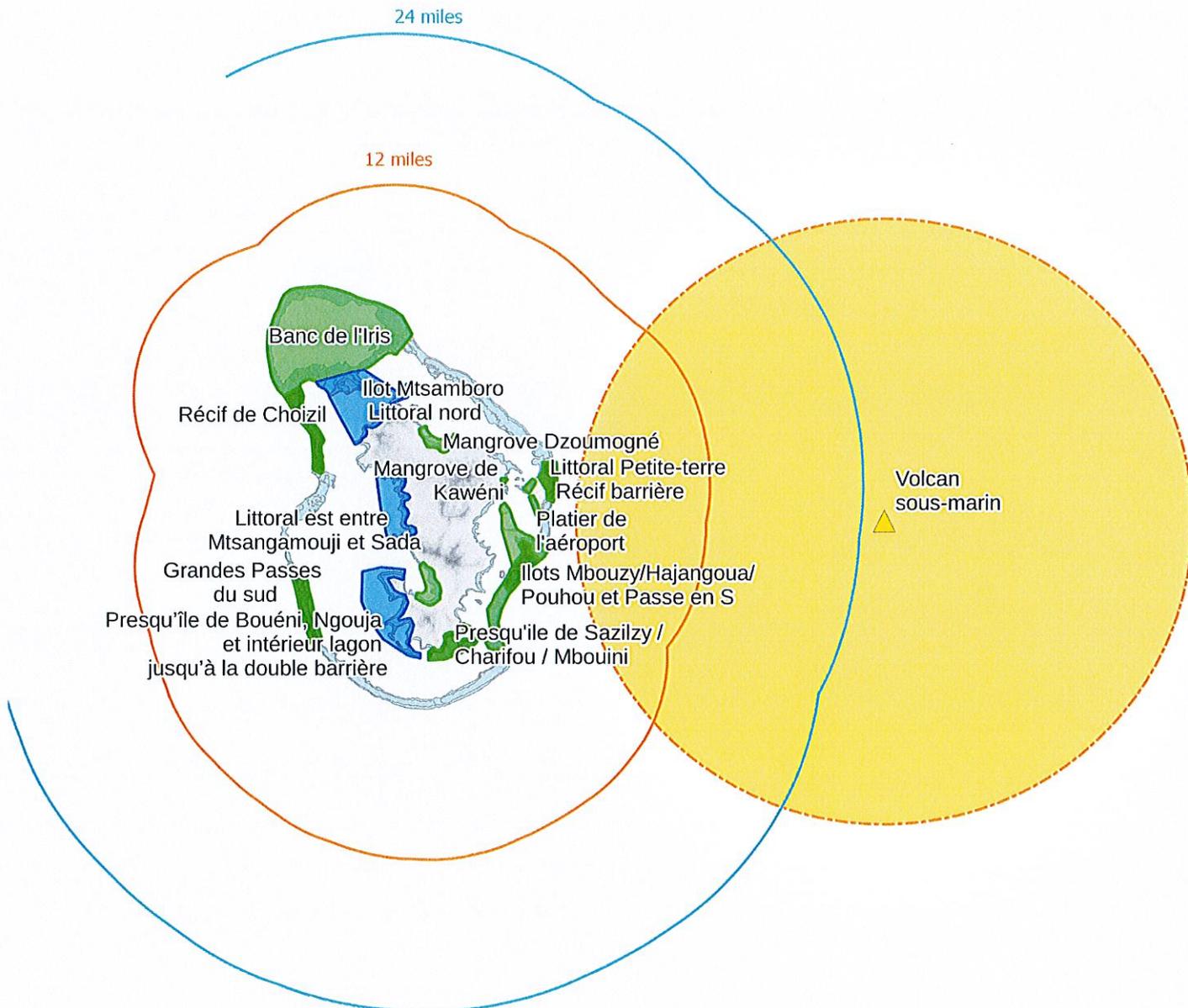
□ Récifs

Synthese de l'Atelier de travail

■ Patrimoine naturel à Très fort enjeu

■ Patrimoine naturel à Fort enjeu

■ Patrimoine naturel à Fort/Très fort enjeu ET Développement touristique



Légende

- Récifs
- Volcan sous-marin

Synthese de l'Atelier de travail

- Patrimoine naturel à Très fort enjeu
- Patrimoine naturel à Fort enjeu
- Patrimoine naturel à Fort/Très fort enjeu ET Développement touristique
- Patrimoine naturel et culture Fort (Rayon de 30km)

Atelier cartographique
Revisite de la carte des vocations du Parc naturel marin de Mayotte
Le 02 août 2022 à Mtsapéré

L'atelier de travail organisé le 2 Août 2022 à la DEAL (Mtsapéré – Salle de Code) de 8h30 à 11h20 à réunis les personnes suivantes :

Membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte :

- M. Abdou DAHALANI
- M. Maidi SAINDOU
- M. Régis MASSEAU
- M. Eric BELLAIS
- M. Nailane Attoumane ATTIBOU
- Mme Jeanne WAGNER
- M. Laïthidine BEN SAÏD
- M. Charif ABDALLAH
- M. André LECHIGUERO
- M. Michel CHARPENTIER

Représentant des commissaires du Gouvernement auprès du Conseil :

- M. Thibault CALLE
- M. Abdou BACHA

Equipe technique du Parc naturel marin :

- M. Christophe FONTFREYDE (Directeur)
- M. Guillaume AMIRAUT (Chef du service Ingénierie)
- M. Clément LELABOUSSE (Chargé de mission qualité de l'eau)
- Mme Naomi SCHOLTEN (Chargée de mission patrimoine naturel)
- Mme Apolline ABAUZIT (Chargée de mission mobilisation citoyenne)
- Mme Karani ANDAZA (Chargée de mission activités traditionnelles)
- Mme Orianne LEPEIGNEUL (Chargée de projet mangroves et littoraux)

I. DISCUSSIONS PAR GROUPE

Trois groupes de travail se sont formés autour d'une grande carte papier et d'un jeu de cartes A3 présentant les données les plus récentes, après plus de 10 ans d'existence du Parc marin, sur l'état et l'évolution des écosystèmes et des pressions dans le lagon, les eaux territoriales et la zone économique exclusive (voir annexe 1).

L'objectif des travaux de chaque groupe était de produire une carte actualisée mettant en évidence les zones à enjeux du Parc qui nécessitent une attention particulière.

Les zones à enjeux sont à la fois des secteurs exceptionnels en termes de patrimoine naturel, culturel, halieutique, etc. ... avec de fortes pressions humaines mettant leur existence même en danger. Les secteurs exceptionnels sans fortes pression humaine actuelle mais pouvant être soumis à l'avenir à des pressions humaines importantes ont été également identifiés.

L'équipe technique du Parc naturel marin était à disposition des participants pour échanger sur les cartes de travail fournies (issues d'un travail de compilation en interne cette dernière année) et répondre aux questions des participants sur ces cartes, les données manquantes, différents sujets etc ...

II. RESTITUTION

A l'issue de plus d'une heure trente de discussions et de réflexion, chacun des groupes a présenté une carte du Parc naturel marin de Mayotte rassemblant l'ensemble des échanges et discussion.

Lors des présentations des groupes, les éléments suivants ont été abordés :

Eléments communs aux trois groupes :

- **Presqu'île de Bouéni, Ngouja et intérieur lagon jusqu'à la double barrière** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (herbiers, coraux, tortues), la double barrière (phénomène rare) et le développement d'un tourisme de qualité. Un regard particulier est à porter sur le tourisme et ses impacts au niveau de Ngouja
- **Volcan sous-marin** : patrimoine unique au monde, à protéger au fond comme en surface

Eléments communs à deux groupes :

- **Secteur de l'Iris** : fort intérêt pour la pêche et les activités nautiques (whale watching et plongée) avec les pressions associées à un niveau considéré par les groupes comme peu impactant aujourd'hui
- **Récif Choizil** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (coraux, mammifères marins)
- **Grandes passes du sud** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (coraux, mammifères marins) et également la pêche
- **Presqu'île de Saziley jusqu'à Mbouzi** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (herbiers, coraux, tortues, mammifères marins) ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)
- **Mangrove de Chiroungui** : fort intérêt pour le patrimoine naturel en particuliers la mangrove, l'arrière mangrove et toutes les espèces associées, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)
- **Ensemble constitué de l'îlot Mbouzy, les îlots Hajangoua, îlot pouhou, passe en S et récif barrière au sud de la passe en S** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (coraux, mammifères marins), les activités nautiques en particuliers la plongée, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant). Également un intérêt à l'extension de la réserve de la passe en S afin de préserver la ressource halieutique
- **La côte est de Petite terre et le récif barrière associée** : fort intérêt pour le patrimoine naturel (herbiers, coraux, tortues, mammifères marins)
- **Améliorer les connaissances à l'ouest (sud Choizil / nord Ngouja)**

Eléments présentés par un seul groupe :

- **Littoral est entre Mtsangamouji et Sada** : fort intérêt pour le patrimoine naturel en particuliers la mangrove, l'arrière mangrove et toutes les espèces associées, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)
- **Mangrove de Dzoumogné** : fort intérêt pour le patrimoine naturel en particuliers la mangrove, l'arrière mangrove et toutes les espèces associées, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)
- **Mangrove de Kawéni** : considéré comme la mangrove prioritaire en termes d'impacts potentiels, fort intérêt pour le patrimoine naturel en particuliers la mangrove, l'arrière mangrove et toutes les espèces associées, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)

- **La vasière des badamiers** : fort enjeu en particuliers pour l'avifaune que le site accueille à savoir les laro-limicoles en saison des pluies, ainsi que la mangrove associée et un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant)
- **Le platier de l'aéroport** : fort enjeu en particulier pour l'avifaune que le site accueille à savoir les laro-limicoles en saison des pluies
- **Ilot Mtsamboro et littoral nord** : fort intérêt pour le patrimoine naturel en particuliers les récifs, les herbiers et toutes les espèces associées, ainsi qu'un fort enjeu sur le continuum terre-mer (vision à l'échelle du bassin versant). Fort enjeu touristique
- **Interdiction de la pêche au filet dans le lagon / sur le récif barrière**
- **Grotte découverte récemment dans la passe Bateau par -60/-70m** : patrimoine unique
- **Aquaculture** : trois sites identifiés Sada, Baie Handrema, banc du coq . Point de vigilance global : bien prendre en compte les projets de développement pour ne pas mettre en péril les activités.

III. SYNTHÈSE

L'équipe technique du Parc propose comme synthèse du travail des groupes les cartes suivantes, qui n'a pas été discutée en séance (annexe 2).